

27 avril 2026 (mise à jour)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Corruption et fraude documentaire

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux [lignes directrices de l'Union européenne](#) pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the [Common EU Guidelines](#) for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) est classée à la 163^e place sur 182 pour l'année 2025 par l'organisation non gouvernementale (ONG) Transparency International, ce qui équivaut à un niveau de corruption élevé. La corruption touche une grande diversité de secteurs, notamment la justice, l'administration publique, les finances, la gestion des ressources naturelles ainsi que l'éducation et la santé. Les études et rapports consultés soulignent que la corruption imprègne profondément le fonctionnement des institutions, où les pratiques telles que les pots-de-vin, le trafic d'influence et l'ingérence politique sont courantes. Par ailleurs, plusieurs sources décrivent une corruption endémique au sein de l'État, entraînant des pertes financières importantes et compromettant la gouvernance, le développement et l'État de droit.

Le pays dispose d'un cadre juridique conforme aux normes internationales en matière de lutte contre la corruption, comprenant notamment des dispositions constitutionnelles, pénales et sectorielles. Plusieurs institutions spécialisées ont également été mises en place pour prévenir et réprimer ce phénomène.

Les sources soulignent toutefois que la lutte contre la corruption en RDC est entravée par des facteurs structurels tels que l'impunité, les ingérences politiques, les dysfonctionnements judiciaires. Malgré l'existence d'un cadre juridique et d'institutions spécialisées, l'application des lois reste faible, les sanctions rares et peu dissuasives, et les mécanismes de contrôle peu efficaces. Cette situation contribue à la persistance d'une corruption systémique et à l'ineffectivité des politiques anticorruption.

S'agissant des faux documents, la presse en ligne publie divers exemples de pratiques ayant cours dans le pays. Sont notamment concernés les permis de conduire, les billets de banque, les diplômes et les cartes d'électeur.

Summary

The Democratic Republic of the Congo (DRC) is ranked 163rd out of 182 countries by the non-governmental organisation Transparency International for 2025, which indicates a high level of corruption. Corruption affects many sectors, including the judiciary, public administration, finance, natural resource management, education and health. Studies and reports consulted highlight that corruption is deeply ingrained in institutional functioning, where practices such as bribery, influence peddling and political interference are commonplace. Furthermore, several sources describe endemic corruption within the state, which leads to significant financial losses and undermines governance, development, and the rule of law.

The country has a legal framework in line with international anti-corruption standards, including constitutional, criminal and sector-specific provisions. Several specialised institutions have also been established to prevent and combat corruption.

However, sources point out that the fight against corruption in the DRC is hampered by structural factors such as impunity, political interference, and judicial dysfunction. Despite the existence of a legal framework and specialised institutions, law enforcement remains weak, penalties are rare and offer little deterrent, and oversight mechanisms are ineffective. This situation contributes to the persistence of systemic corruption and the ineffectiveness of anti-corruption policies.



With regard to forged documents, online media outlets have published various examples of practices currently in use in the country. These include driving licences, banknotes, diplomas and voter registration cards, in particular.

Table des matières

Résumé	2
Summary	2
Liste des sigles	5
Introduction	6
1. Corruption	7
1.1. Ampleur du phénomène.....	7
1.2. Lutte contre la corruption	9
1.2.1. Moyens mis en œuvre	9
1.2.2. Obstacles	10
2. Fraude documentaire	12
Bibliographie	14

Liste des sigles

ACP	Agence congolaise de presse
ADF	Africa Defense Forum
ANR	Agence nationale de renseignements
APLC	Agence de prévention et de lutte contre la corruption
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CONADEP	Commission nationale de délivrance des permis de conduire
CREFDL	Centre de recherche en finances publiques et développement local
DW	Deutsche Welle
IGF	Inspection générale des finances
ISS	Institute for Security Studies
LDGL	Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs
LICOCO	Ligue congolaise de lutte contre la corruption
ONG	Organisation non gouvernementale
PPLAAF	Plateforme de protection des lanceurs d’alerte en Afrique
RDC	République démocratique du Congo
TPEF	Tribunal pénal économique et financier
USDOS	United States Department of State

Introduction

Le présent rapport donne un aperçu de la situation en matière de corruption et de circulation de faux documents en République démocratique du Congo (RDC). Il s'agit d'une mise à jour du COI Focus daté du 15 juin 2022 et qui a pour titre *Informations sur la corruption et la fiabilité des documents officiels*.

La première partie s'intéresse plus particulièrement à l'ampleur de la corruption dans le pays, aux moyens mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène ainsi qu'aux obstacles rencontrés dans le cadre de cette lutte. La deuxième partie concerne la fraude documentaire.

Pour la rédaction de ce rapport, le Cedoca s'est appuyé sur des informations publiques issues d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organismes internationaux et de la presse en ligne.

La recherche documentaire pour cette mise à jour a été clôturée le 20 avril 2026.

1. Corruption

1.1. Ampleur du phénomène

Plusieurs organisations font le constat que la corruption est présente dans différents secteurs d'activités en RDC.

Dans un rapport publié en septembre 2022, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC)¹ dont il sera question au point [1.2.1](#), mentionne les secteurs et domaines concernés par la corruption : les appareils judiciaire et sécuritaire, le recouvrement d'avoirs, la politique, l'administration publique, l'aide au développement, les marchés publics, les régies financières, les institutions de contrôle, le secteur privé et d'affaires, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la rémunération des fonctionnaires et agents de l'État, la politique et gestion de la dette publique, la monnaie et les banques, les finances publiques, la politique fiscale, la gestion des ressources naturelles, le secteur foncier, l'enseignement, les médias, la santé, les sports et loisirs, la société civile².

Une étude socio-anthropologique de juin 2023 portant sur les pratiques corruptives dans le secteur de la justice³ relève que la corruption est « un phénomène bien documenté qui affecte également tous les aspects du secteur de la justice du pays »⁴. D'après les personnes interrogées dans le cadre de cette étude, l'argent joue un rôle central dans presque toutes les démarches au sein du système judiciaire. Parmi les formes de corruption les plus souvent mentionnées figurent les pots-de-vin, le trafic d'influence et les décisions de justice motivées par des intérêts politiques ou financiers. Par ailleurs, le paiement de « frais de service », censés couvrir le manque de matériel ou de ressources, est considéré comme une pratique courante. Certains ne le perçoivent pas comme de la corruption, en raison des conditions de travail précaires et du manque de moyens dans le système judiciaire⁵.

Un article de la presse en ligne (7sur7) du 19 novembre 2025 cite également les différentes pratiques de corruption existantes dans le secteur judiciaire, à savoir :

« [...] le marchandage des décisions judiciaires, la pratique du visa du chef de juridiction, l'arbitraire et le détournement des frais de justice, la culture de l'impunité, l'immixtion des autorités politiques, administratives et sécuritaires dans les décisions judiciaires, le non-respect du délai des prononcés des décisions judiciaires, le monnayage de la prise des décisions de la liberté provisoire au-delà de la caution légale, le clientélisme, le népotisme, le trafic d'influence et la complicité des magistrats entre paires, avec les avocats et les justiciables, etc. [sic] »⁶.

Le rapport de Freedom House de 2024 relatif à l'année 2023 indique que la corruption est largement répandue au sein du gouvernement, des forces de sécurité et du secteur extractif, compromettant à la fois les services publics et les efforts de développement. Dès le début de son mandat, le président Félix Tshisekedi a affiché sa volonté de lutter contre ce fléau. En 2020, son directeur de cabinet, Vital Kamerhe, a été condamné à vingt ans de travaux forcés pour détournement de fonds publics, avant d'être finalement acquitté en juin 2022. Il a ensuite été nommé vice-Premier ministre et ministre de

¹ L'APLC a été créée par une Ordonnance le 17 mars 2020 : APLC, 09/2022, p. 12, [url](#)

² APLC, 09/2022, pp. 21-33, [url](#)

³ Cette étude a été réalisée dans le cadre du deuxième Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ II), par l'organisation de conseil et de recherche Inanga qui a une expérience dans les domaines de la gouvernance, de la justice, de la sécurité et du développement international.

⁴ Inanga (Chappuis F.), 06/2023, p. 4, [url](#)

⁵ Inanga (Chappuis F.), 06/2023, p. 24, [url](#)

⁶ 7sur7 (Ngandu T. et al.), 19/11/2025, [url](#)

l'Économie lors du remaniement de mars 2023⁷. Le pouvoir judiciaire, et en particulier la Cour constitutionnelle, est aussi souvent perçu comme corrompu et soumis à des manipulations politiques⁸.

Le département d'État américain (United States Department of State, USDOS), dans son rapport de 2024 portant sur la situation des droits humains en RDC en 2023⁹, affirme que la corruption, présente à tous les niveaux de l'administration et dans les entreprises publiques, a entraîné des pertes financières pour l'État de l'ordre de centaines de millions de dollars par an. Des institutions comme la Cour suprême des comptes et l'Inspection générale des finances (IGF) ont été chargées d'enquêter, révélant notamment l'existence de fonctionnaires fantômes coûtant environ 60 millions de dollars par mois¹⁰.

Dans un rapport publié en 2024 – couvrant la période allant du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2023 – la fondation allemande Bertelsmann considère que la corruption est largement répandue dans le pays¹¹.

D'après un article de Deutsche Welle (DW) du 16 mai 2024, la corruption est un « phénomène endémique » en RDC. Sont mentionnées quelques affaires de détournements de fonds publics survenues au cours des dernières années et impliquant des personnes travaillant au sommet de l'État. C'est le cas, par exemple, du président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) suspecté par la Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO)¹² d'avoir procédé à la surfacturation de certains matériels électoraux, lors des élections de fin 2023. D'après l'article, la corruption s'explique par un manque de contrôle dans la gestion budgétaire : les outils existent mais ne sont pas appliqués, car tout est centralisé au ministère des Finances qui « engage, liquide, [...] fait tout lui-même ». Par ailleurs, la LICOCO réclame un président intègre « qui n'a pas de compte bancaire en Europe, qui n'a pas de compte à l'étranger. Un président qui ne veut pas prendre le pouvoir pour s'enrichir ou pour enrichir ses frères, ses collègues, ses amis politiques ». L'organisation appelle aussi à une justice indépendante pour lutter efficacement contre la corruption¹³.

Un article d'Afrikarabia du 17 mai 2024 explique que d'après un groupe d'experts du Centre de recherche en finances publiques et développement local (CREFDL), les fonds publics alloués à l'Assemblée nationale et au Sénat font l'objet d'une gestion douteuse :

« [...] la mégestion, et les détournements de fonds sont encore la règle au Congo et [...] une élite politique continue donc de vampiriser les richesses du pays. A l'heure où le bureau de l'Assemblée nationale est en plein renouvellement, la liste des prétendants sur la ligne de départ laisse peu d'espoir pour un changement des pratiques politiques en RDC »¹⁴.

Transparency International, une organisation indépendante qui lutte contre la corruption, a créé l'indice de perception de la corruption. Cet indice, qui classe 182 pays et territoires en fonction de leur niveau de corruption perçu dans le secteur public, utilise une échelle de 0 à 100, où 0 correspond au niveau de corruption le plus élevé et 100 le moins élevé. L'édition 2025 attribue à la RDC un score de 20, ce qui équivaut à un niveau de corruption élevé. Cet indice place le pays au 163^e rang sur 182¹⁵.

⁷ Voir aussi à ce sujet : JA (Kande J.), 13/05/2023, [url](#)

⁸ Freedom House, 2024, [url](#)

⁹ Le Cedoca ne fait pas référence au rapport de l'USDOS de 2025 sur les droits humains en RDC en 2024 qui a été raccourci suite aux décisions de l'administration américaine. Certaines thématiques clés comme la *Section 4. Corruption in the Government* n'y sont plus traitées : USDOS, 12/08/2025, [url](#)

¹⁰ USDOS, 23/04/2024, [url](#)

¹¹ Bertelsmann Stiftung, 2024, [url](#)

¹² Au sujet de la LICOCO : LICOCO [site web], 2024, [url](#) ; Makanisi (Malu-Malu A.), 04/09/2024, [url](#)

¹³ DW (Ba-Mweze J.-N.), 16/05/2024, [url](#)

¹⁴ Afrikarabia (Rigaud C.), 17/05/2024, [url](#)

¹⁵ Transparency International, 10/02/2026, [url](#)

La LICOCO explique dans un rapport de mars 2025 que la corruption est présente dans le secteur de l'éducation. Le versement de pots-de-vin aux enseignants pour obtenir des résultats favorables est une pratique courante dans les établissements scolaires et académiques¹⁶.

Dans un rapport sur la traite des personnes publié le 29 septembre 2025, l'USDOS affirme ceci :

« Corruption and official complicity in trafficking crimes remained significant concerns, impeding law enforcement and judicial action. Sources reported widespread complicity, including allegations government officials directly engaged in trafficking, helped facilitate the crime, and obstructed justice. Government officials accepted bribes to overlook labor abuses, including forced labor and the worst forms of child labor, in the mining sector »¹⁷.

Le rapport 2025 de l'Indice mondial du crime organisé publié par Global Initiative Against Transnational Organized Crime¹⁸ explique qu'en RDC :

« La corruption est très répandue, et des affaires majeures ont révélé des fraudes dans le secteur pétrolier et gazier, des détournements de fonds dans l'éducation et la présence d'employés fictifs sur les listes de paie publiques. Ces acteurs sont également impliqués dans des fraudes électorales et des pratiques d'intimidation des électeurs. Le caractère systémique de la corruption au sein de l'État compromet gravement la gouvernance et contribue à la perpétuation de la criminalité organisée »¹⁹.

1.2. Lutte contre la corruption

1.2.1. Moyens mis en œuvre

L'étude socio-anthropologique de juin 2023 affirme que le pays « dispose d'un cadre juridique solide pour prévenir, dissuader, poursuivre et punir la corruption dans tous les domaines ». Ce cadre inclut notamment la Constitution, des lois spécifiques pour les magistrats et les agents publics, ainsi que le Code pénal qui sanctionne diverses formes de corruption, y compris dans le secteur privé. La RDC a aligné son cadre juridique sur les normes internationales en ratifiant des conventions importantes contre la corruption, mais leur mise en œuvre reste limitée ou peu efficace. En plus des lois, plusieurs institutions ont été créées pour lutter contre la corruption, comme l'Inspection générale des finances (IGF), la Cour des comptes ou l'APLC²⁰.

D'après le rapport du département d'État américain portant sur l'année 2023, l'APLC, rattachée à la présidence, a pour mission de coordonner les différentes institutions publiques impliquées dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Elle est également habilitée à mener des enquêtes avec les prérogatives de la police judiciaire et à assurer le transfert des dossiers de corruption vers les autorités judiciaires compétentes. Toutefois, selon la source, la Plateforme pour la protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF) a indiqué en 2021 que son efficacité restait limitée, avec peu de résultats concrets²¹.

¹⁶ LICOCO, 03/2025, [url](#)

¹⁷ USDOS, 29/09/2025, [url](#)

¹⁸ Il s'agit d'une organisation indépendante de la société civile basée à Genève. Les membres de son réseau comprennent d'éminents praticiens de l'application de la loi, de la gouvernance et du développement qui se consacrent à la recherche de stratégies et de réponses nouvelles et innovantes à la criminalité organisée : Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2020, [url](#)

¹⁹ Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2025, p. 5, [url](#)

²⁰ Inanga (Chappuis F.), 06/2023, pp. 11-12, [url](#)

²¹ USDOS, 23/04/2024, [url](#)

La PPLAAF relève dans une publication de 2024 que la RDC a ratifié en 2010 la Convention des Nations unies contre la corruption de 2003 et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption de 2003, qui insistent sur la protection des témoins, victimes et lanceurs d'alerte. Ces textes obligent le pays à mettre en place des mesures juridiques garantissant leur sécurité et à encourager le signalement des actes de corruption sans crainte de représailles. La PPLAAF signale toutefois que la RDC ne dispose toujours pas de législation spécifique consacrée à la protection des lanceurs d'alerte. La source explique encore que les citoyens ont la possibilité de signaler des faits de corruption et des infractions assimilées via le site Internet de l'APLC. Cependant, ce dispositif ne garantit pas l'anonymat des personnes souhaitant préserver leur identité. Par ailleurs, aucun mécanisme n'est prévu pour permettre aux dénonciateurs de suivre l'évolution de leur plainte²².

D'après l'article précité du 19 novembre 2025 (7sur7), la RDC a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire pour 2025-2029, axée sur la prévention, la détection et la répression de tout acte de corruption. Élaborée avec plusieurs acteurs institutionnels et techniques, elle vise à renforcer l'intégrité de la justice et restaurer la confiance du public. Elle s'applique à l'ensemble des juridictions (l'ordre constitutionnel, l'ordre judiciaire et l'ordre administratif)²³.

En mars 2026, les autorités congolaises ont annoncé la création d'un Tribunal pénal économique et financier (TPEF) dans le but de renforcer la lutte contre la corruption. Le nouveau tribunal est présenté comme une réponse institutionnelle majeure au phénomène de corruption. Le TPEF bénéficiera d'une autonomie de fonctionnement ainsi que d'un budget propre. Installée à Kinshasa, cette juridiction, pourvue d'un parquet spécialisé, sera organisée en deux chambres et comptera au moins 40 juges, répartis entre 20 magistrats de carrière et 20 juges assesses. D'après un analyste politique qui s'exprime dans un reportage d'Africa 24 consacré à la création de ce TPEF, « la solution trouvée, même si elle est généralement saluée par les observateurs, est une espèce de pis-aller qui ne va pas résoudre le problème ». Il précise encore que : « Le vrai problème en RDC, ce n'est pas l'absence de textes ni de juridictions, ni même de faire face aux fléaux que constitue la corruption, mais c'est plutôt le manque de moyens et la qualité d'hommes qui animent ces institutions » (voir point [1.2.2.](#))²⁴.

1.2.2. Obstacles

Dans son rapport publié en septembre 2022, l'APLC met en évidence plusieurs problèmes majeurs à surmonter dans la lutte contre la corruption, notamment l'impunité, le détournement des ressources publiques et l'implication importante des agents publics. Elle souligne aussi le manque de sensibilisation de la population, les lenteurs et dysfonctionnements du système judiciaire, ainsi que l'absence de mécanismes efficaces pour récupérer les biens issus de crimes. Enfin, elle relève un manque de coordination entre les différentes structures et acteurs engagés dans cette lutte²⁵.

La fondation allemande Bertelsmann indique dans son rapport précité que malgré l'existence d'un cadre juridique anticorruption et les engagements affichés par Félix Tshisekedi, notamment à travers la priorisation de la lutte contre la corruption, la relance de l'IGF et le soutien déclaré à l'indépendance judiciaire, la corruption demeure structurelle et omniprésente dans les sphères politique, économique et sociale. Cette persistance s'explique par une ingérence politique continue dans les affaires économiques et financières, conjuguée à un déficit de transparence dans la prise de décision publique et les mécanismes de reddition de comptes, notamment dans le domaine des marchés publics. Les pratiques d'audit et de contrôle des dépenses restent marginales. Par ailleurs, les enquêtes portant

²² PPLAAF, 2024, [url](#)

²³ 7sur7 (Ngandu T. et al.), 19/11/2025, [url](#)

²⁴ Africa 24, 17/03/2026, [url](#). Voir aussi : RFI, 16/03/2026, [url](#)

²⁵ APLC, 09/2022, pp. 33-34, [url](#)

sur des cas de corruption de haut niveau n'aboutissent généralement à aucune sanction visible, consacrant ainsi une impunité quasi systématique des élites dirigeantes. Si certaines poursuites judiciaires sont engagées à l'encontre de fonctionnaires, celles-ci se soldent souvent par des sanctions temporaires et peu dissuasives. Le climat de crainte de représailles contribue également à limiter le rôle des médias et de la société civile dans la dénonciation des pratiques corruptives. Toutefois, la responsabilité de cette situation ne saurait être imputée exclusivement à l'État. Le code de conduite concernant les secteurs public, privé et la société civile demeure largement déclaratif et insuffisamment appliqué. Dans ce contexte, de nombreuses entreprises privilégient des pratiques corruptives, jugées économiquement plus avantageuses que le respect de standards éthiques. Enfin, la logique dominante du système politique, centrée sur l'accès aux ressources, tend à entretenir, voire à favoriser la corruption plutôt qu'à la combattre. Dans un tel contexte, la mise en œuvre effective de politiques anticorruption est compromise²⁶.

Selon l'étude socio-anthropologique de juin 2023, le défaut d'application des lois anticorruption dans le secteur judiciaire laisse penser que la corruption est alimentée par des intérêts politiques. Certains estiment que les autorités elles-mêmes en sont à l'origine et qu'elles ne prennent pas de mesures suffisantes pour y mettre fin. Cette perception est renforcée par l'application sélective des sanctions et par l'échec de certaines poursuites judiciaires dans des affaires de corruption. Même si les lois existent, elles ne sont pas mises en œuvre parce que les autorités ne le souhaitent pas réellement²⁷.

L'USDOS explique dans son rapport de 2024 que le manque d'application des décisions de justice dans les affaires de corruption favorise l'impunité, avec des jugements souvent annulés ou rejetés pour vice de procédure²⁸.

Le magazine Africa Defense Forum (ADF) relève le 11 juin 2024 au sujet de la fausse monnaie (voir point 2.) que « [l]a corruption publique et la faiblesse de la mise en application des lois ont essentiellement paralysé la capacité de réponse de la RDC face à la contrefaçon »²⁹.

D'après un article du 13 février 2025 publié par le journal en ligne Congo indépendant, les organes de contrôle et de lutte contre la corruption, y compris l'APLC, ont peu d'impact réel. C'est aussi le cas pour certaines associations à but non lucratif, financées par des fonds étrangers, qui voient leurs dénonciations largement ignorées par le gouvernement. En outre, le système judiciaire lui-même est touché par la corruption, ce qui conduit fréquemment à l'impunité des responsables³⁰.

Le rapport 2025 de l'Indice mondial du crime organisé publié par Global Initiative Against Transnational Organized Crime affirme que :

« La RDC fait également face à des défis importants dans la lutte contre la corruption, malgré l'existence d'un cadre législatif et d'institutions dédiées, telles que l'Agence pour la prévention et la lutte contre la corruption. Le manque d'indépendance institutionnelle et les ingérences politiques entravent l'application effective des lois »³¹.

²⁶ Bertelsmann Stiftung, 2024, p. 32, [url](#)

²⁷ Inanga (Chappuis F.), 06/2023, p. 32, [url](#)

²⁸ USDOS, 23/04/2024, [url](#)

²⁹ ADF, 11/06/2024, [url](#)

³⁰ Congo indépendant (Lukusa G. M.), 13/02/2025, [url](#)

³¹ Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2025, p. 6, [url](#)

2. Fraude documentaire

La presse en ligne publie divers exemples de pratiques ayant cours dans le pays concernant les faux documents.

L'Agence congolaise de presse (ACP) explique le 7 août 2022 que la RDC est :

« [...] le seul pays en Afrique où pullulent des docteurs en ligne, avec des faux diplômes. Ces doctorants [...] reçoivent même les équivalences de ces diplômes auprès du service précité de l'ESU [Enseignement supérieur et universitaire], moyennant 5.000, 10.000 voire 15.000 dollars en guise de corruption. [...] Et au-delà de ces diplômes en ligne, il y a beaucoup d'autres faux diplômes de doctorat en circulation »³².

En décembre 2022, Info RDC rapporte qu'après la proclamation des résultats de la sélection des nouveaux magistrats, il est apparu qu'environ 1.000 candidats ayant réussi le test ont été par la suite disqualifiés pour avoir présenté des faux documents et des fausses déclarations³³.

Selon un article de presse, les autorités ont mis en place en août 2024 « un outil digital [...] permettant de lutter contre le phénomène de faux diplômes d'Etat et fausses attestations de réussite »³⁴. Dans ce contexte où les faux diplômes se multiplient, les autorités congolaises ont lancé en juillet 2025 l'e-Diplôme, une plateforme numérique qui permet de sécuriser et dématérialiser les diplômes d'Etat. Accessible en ligne, elle permet une vérification immédiate et fiable des titres et garantit un archivage permanent³⁵.

Dans un document publié le 16 mars 2023, la direction des recherches de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada explique au sujet du passeport que selon un chargé de programme en RDC de la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL), « [...] il n'existe pas de cas de fraude entourant le passeport congolais mais qu'il y a 'beaucoup' des cas de corruption où les demandeurs sont amenés notamment par les fonctionnaires du Centre de capture à payer pour certains services qui sont supposés être gratuits ». Il affirme également « qu'il est possible, notamment avec la complicité de fonctionnaires 'véreux' de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et/ou de l'ANR [Agence nationale de renseignements], d'obtenir le passeport en utilisant une fausse carte d'électeur ou une carte d'électeur obtenue de manière frauduleuse »³⁶.

En novembre 2023, suite à une plainte de la CENI, la police a appréhendé plusieurs personnes, dont trois policiers, impliqués dans la production de fausses cartes d'électeur³⁷. En septembre 2024, la CENI a mis en garde les citoyens contre les réseaux qui fabriquent de faux duplicatas de cartes d'électeur en dehors des circuits officiels³⁸.

Le magazine Africa Defense Forum (ADF) rapporte le 11 juin 2024 que « [d]es études récentes montrent que la RDC est devenue un centre majeur de fabrication et de distribution de fausse monnaie en Afrique. Dans certains cas, la fausse monnaie est fabriquée en RDC mais dans d'autres cas, les gens impriment l'argent dans les pays voisins et le passe en contrebande en RDC pour le distribuer de là-bas »³⁹.

³² ACP, 07/08/2022, [url](#)

³³ Info RDC, 16/12/2022, [url](#)

³⁴ 7sur7, 24/08/2024, [url](#)

³⁵ Agence Ecofin (Njoya S.), 21/07/2025, [url](#)

³⁶ IRB, 16/03/2023, [url](#)

³⁷ CENI, 27/11/2023, [url](#) ; ACP, 29/11/2023, [url](#)

³⁸ La Prunelle RDC (Mapenzi S.), 11/09/2024, [url](#) ; Congo rassure (Mastaki D.), 11/09/2024, [url](#)

³⁹ ADF, 11/06/2024, [url](#)

A ce sujet, l'Institut d'études et de sécurité (Institute for Security Studies, ISS) précise, dans une publication datant du 22 mai 2024, que les faux billets peuvent être identifiés grâce à des anomalies comme des numéros de série incohérents, des couleurs inhabituelles, une qualité de papier médiocre ou l'absence de dispositifs de sécurité. Toutefois, ces indices sont le plus souvent détectés par les forces de l'ordre, les entreprises équipées de détecteurs ou les personnes bien informées. Le grand public reste peu sensibilisé à la présence de fausse monnaie et aux moyens de l'identifier⁴⁰.

En avril 2025, un réseau impliquant des agents de l'administration des transports a été démantelé à Kinshasa, à la suite de la fabrication de faux permis de conduire, fausses vignettes et cartes roses⁴¹. Sur son site Internet, la Commission nationale de délivrance des permis de conduire (CONADEP) informe l'opinion publique le 10 mai 2025 sur la multiplication des cas de faux permis de conduire en circulation dans le pays⁴². La presse en ligne précise également à ce sujet que :

« Les falsifications de documents automobiles constituent un enjeu majeur de sécurité publique à Kinshasa. Selon des analystes interrogés par Congo Quotidien, près de 40% des permis en circulation avant 2024 seraient des faux. Cette fraude massive explique en partie les 23% d'accidents supplémentaires recensés entre 2020 et 2023 selon les chiffres officiels. Le communiqué ministériel met en garde contre les intermédiaires frauduleux opérant près des centres de traitement. Une mise en garde récurrente depuis 2017, mais dont l'effectivité semble limitée. Les récentes interpellations démontrent cependant une volonté nouvelle de traquer la corruption à sa source »⁴³.

Selon l'ACP, dans un article du 13 juin 2025, les actes supplétifs, « prévus pour pallier le défaut d'un acte d'état civil, que ce dernier n'ait jamais été dressé, ait été perdu, ou en cas de déclaration tardive de l'événement », offrent fréquemment à certaines personnes l'occasion d'altérer frauduleusement leur état civil, notamment leur date de naissance, dans le but de tirer profit de divers avantages (recrutement, retraite, bourses d'études, etc.)⁴⁴.

Le média IciCongo rapporte en octobre 2025 que des fraudes sont également constatées dans le domaine médical, notamment dans la délivrance à certains postes frontières de cartes de vaccination contre la fièvre jaune, sans qu'aucune vaccination soit réellement pratiquée⁴⁵.

⁴⁰ ISS Africa (Ojewale O.), 22/05/2024, [url](#)

⁴¹ Radio Okapi, 24/04/2025, [url](#) ; Le Guide info (Erick S. S.), 22/04/2025, [url](#)

⁴² CONADEP, 10/05/2025, [url](#)

⁴³ Radio Okapi via Congo quotidien (Botela C.), 24/04/2025, [url](#)

⁴⁴ ACP, 13/06/2025, [url](#)

⁴⁵ IciCongo, 08/10/2025, [url](#)

Bibliographie

Sources écrites et audiovisuelles

7sur7, *Lutte contre les faux diplômes d'État en RDC : les ministres de l'ESU et de l'Éducation mettent en place un outil numérique d'authentification*, 24/08/2024, <https://7sur7.cd/2024/08/24/lutte-contre-les-faux-diplomes-detat-en-rdc-les-ministres-de-lesu-et-de-leducation> [consulté le 13/04/2026]

7sur7 (Ngandu T. et al.), *RDC : le gouvernement doté d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire (Communication)*, 19/11/2025, <https://7sur7.cd/2025/11/19/rdc-le-gouvernement-dote-dune-strategie-nationale-de-lutte-contre-la-corruption-dans-le> [consulté le 20/04/2026]

Africa 24, *RD Congo : création d'un Tribunal pénal économique pour renforcer la lutte anticorruption* [vidéo], 17/03/2026, <https://africa24tv.com/rd-congo-creation-dun-tribunal-penal-economique-pour-renforcer-la-lutte-anticorruption/> [consulté le 31/03/2026]

Africa Defense Forum (ADF), *La fausse monnaie de la RDC finance le terrorisme et la traite humaine*, 11/06/2024, <https://adf-magazine.com/fr/2024/06/la-fausse-monnaie-de-la-rdc-finance-le-terrorisme-et-la-traite-humaine/> [consulté le 13/04/2026]

Afrikarabia (Rigaud C.), *En RDC, la corruption continue de tourner à plein régime*, 17/05/2024, <https://afrikarabia.com/wordpress/en-rdc-la-corruption-continue-de-tourner-a-plein-regime/> [consulté le 20/04/2026]

Agence congolaise de presse (ACP), *Homologation des faux diplômes de doctorat en ligne en RDC : la Direction des services académiques de l'ESU plaide non coupable*, 07/08/2022, <https://acp.cd/nation/homologation-des-faux-diplomes-de-doctorat-en-ligne-en-rdc-la-direction-des-services-academiques-de-lesu-plaide-non-coupable/> [consulté le 13/04/2026]

Agence congolaise de presse (ACP), *Kinshasa : démantèlement d'un réseau de fabricants de fausses cartes d'électeurs*, 29/11/2023, <https://acp.cd/nation/kinshasa-demantelement-dun-reseau-de-fabricants-de-fausses-cartes-delecteurs/> [consulté le 09/04/2026]

Agence congolaise de presse (ACP), *RDC : l'importance des actes de l'état civil développée dans un ouvrage*, 13/06/2025, <https://acp.cd/affaire-judiciaire-et-droits-humains/rdc-limportance-des-actes-de-letat-civil-developpee-dans-un-ouvrage-2/> [consulté le 13/04/2026]

Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC), *Stratégie nationale de lutte contre la corruption. 2022-2026*, 09/2022, <https://risquepays.gouv.cd/statistics/wp-content/uploads/2022/09/APLC-Strategie-nationale-de-lutte-contre-la-corruption.pdf> [consulté le 20/04/2026]

Agence Ecofin (Njoya S.), « e-Diplôme » : la RDC opte pour une solution numérique sécurisée, 21/07/2025, <https://www.agenceecofin.com/actualites-services/2107-130257-e-diplome-la-rdc-opte-pour-une-solution-numerique-securisee> [consulté le 09/04/2026]

Bertelsmann Stiftung, *BTI 2024 Country Report – Congo, DR*, 2024, https://www.ecoi.net/en/file/local/2105834/country_report_2024_COD.pdf [consulté le 03/04/2026]

Commission électorale nationale indépendante (CENI), *Démantèlement d'un réseau de fabricants de fausses cartes d'électeur à Kinshasa*, 27/11/2023, <https://www.ceni.cd/depeches/2023/11/27/demantelement-dun-reseau-de-fabricants-de-fausses-cartes-delecteur-kinshasa> [consulté le 09/04/2026]

Commission nationale de délivrance des permis de conduire (CONADEP), *Attention à la fraude : des faux permis de conduire circulent !*, 10/05/2025., https://conadep.cd/actualite_page/attention-a-la-fraude-des-faux-permis-de-conduire-circulent/ [consulté le 13/04/2026]

Congo indépendant (Lukusa G. M.), *La RD Congo parmi les pays les plus corrompus, selon Transparency International*, 13/02/2025, <https://www.congoindependant.com/la-rd-congo-parmi-les-pays-les-plus-corrompus-selon-transparency-international/> [consulté le 09/04/2026]

- Congo rassure (Mastaki D.), *RDC : La CENI clarifie la procédure pour l'obtention des duplicatas des cartes d'électeur*, 11/09/2024, <https://congorassure.cd/politique/2024/09/11/rdc-la-ceni-clarifie-la-procedure-pour-lobtention-des-duplicatas-des-cartes> [consulté le 13/04/2026]
- Deutsche Welle (DW) (Ba-Mweze J.-N.), *La corruption, un phénomène endémique en RDC*, 16/05/2024, <https://www.dw.com/fr/republique-democratique-congo-corruption-affaires-explications-dw-afrique/a-69094097> [consulté le 31/03/2026]
- Freedom House, *Democratic Republic of the Congo: Freedom in the World 2024 Country Report*, 2024, <https://freedomhouse.org/country/democratic-republic-congo/freedom-world/2024> [consulté le 31/03/2026]
- Global Initiative Against Transnational Organized Crime, *About us / Our Story*, 2020, <https://globalinitiative.net/about-us/our-story/> [consulté le 20/05/2025]
- Global Initiative Against Transnational Organized Crime, *Indice mondial du crime organisé. République démocratique du Congo*, 2025, https://ocindex.net/assets/downloads/2025/french/ocindex_profile_congo_dem_rep_2025.pdf [consulté le 20/04/2026]
- IciCongo, *RDC : A la frontière de la RDC et de l'Ouganda, des agents vendent frauduleusement des certificats de vaccination contre la fièvre jaune*, 08/10/2025, <https://icicongo.net/2025/10/08/rdc-quand-des-agents-frontaliers-vendent-frauduleusement-des-certificats-de-vaccination/> [consulté le 13/04/2026]
- Immigration and Refugee Board of Canada (IRB), *République démocratique du Congo : information sur les passeports, y compris leur contenu, leur apparence et leurs caractéristiques de sécurité; information sur les exigences et la marche à suivre pour les obtenir au pays et à l'étranger, y compris les documents qui sont exigés et les vérifications qui sont effectuées par les autorités avant de délivrer un passeport (2000-février 2023)*, 16/03/2023, <https://irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/rdi/Pages/index.aspx> [consulté le 20/04/2026]
- Inanga (Chappuis F.), *Étude socio-anthropologique sur les pratiques corruptives dans le secteur de la justice en République Démocratique du Congo*, 06/2023, <https://rcn-ong.be/wp-content/uploads/2023/09/RCN-JD-Etude-Corruption-RDC-2023.pdf> [consulté le 09/04/2026]
- Info RDC, *RDC : 70 magistrats lancés pour enquêter sur les faux diplômes et titres académiques des magistrats sélectionnés*, 16/12/2022, <https://infordc.com/rdc-70-magistrats-lances-pour-enqueter-sur-les-faux-diplomes-et-titres-academiques-des-magistrats-selectionnes/> [consulté le 13/04/2026]
- Institute for Security Studies (ISS) Africa (Ojewale O.), *Trafic de faux billets en RDC*, 22/05/2024, <https://issafrika.org/fr/iss-today/trafic-de-faux-billets-en-rdc> [consulté le 20/04/2026]
- Jeune Afrique (JA) (Kande J.), *La RDC a-t-elle abandonné la lutte contre la corruption ?*, 13/05/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1442486/politique/la-rdc-a-t-elle-abandonne-la-lutte-contre-la-corruption/> [consulté le 20/04/2026]
- La Prunelle RDC (Mapenzi S.), *DRC: Beware of fake voter registration cards!*, 11/09/2024, <https://laprunellerdc.cd/rdc-attention-aux-faux-duplicata-des-cartes-delecteurs/> [consulté le 09/04/2026]
- Le Guide info (Erick S. S.), *RD-Congo : 7 agents de l'administration arrêtés pour falsification de permis de conduire*, 22/04/2025, <https://www.leguideinfo.net/2025/04/22/rd-congo-7-agents-de-ladministration-arretes-pour-falsification-de-permis-de-conduire/> [consulté le 13/04/2026]
- Ligue congolaise de lutte contre la Corruption (LICOCO) [site web], 2024, <https://licoco.org/> [consulté le 09/04/2026]
- Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO), *Evaluation des risques de corruption dans le secteur de l'éducation en République démocratique du Congo*, 03/2025, https://licoco.org/wp-content/uploads/2025/07/RAPPORT-FINAL-D-EVALUATION-DES-RISQUES-DANS-LE-SEC_250716_130434_compressed.pdf [consulté le 09/04/2026]
- Makanisi (Malu-Malu A.), *RDC. La société civile au cœur de la lutte contre la corruption*, 04/09/2024, <https://www.makanisi.org/rdc-la-societe-civile-au-coeur-de-la-lutte-contre-la-corruption/> [consulté le 20/04/2026]

Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), *République Démocratique du Congo*, 2024, <https://www.pplAAF.org/fr/country/drc.html> [consulté le 20/04/2026]

Radio France internationale (RFI), *RDC: Félix Tshisekedi crée par ordonnance le tribunal pénal économique et financier*, 16/03/2026, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260316-rdc-felix-tshisekedi-cree-par-ordonnance-le-tribunal-penal-economique-et-financier> [consulté le 20/04/2026]

Radio Okapi via Congo quotidien (Botela C.), *Kinshasa : un réseau de faux permis de conduire démantelé, 7 agents des Transports interpellés*, 24/04/2025, <https://www.congoquotidien.com/2025/04/24/actualite-rdc-falsification-permis-conduire-reseau-demantele-kinshasa/> [consulté le 20/04/2026]

Radio Okapi, *Démantèlement à Kinshasa d'un réseau de falsificateurs des permis de conduire, vignettes et cartes roses*, 24/04/2025, <https://www.radiookapi.net/2025/04/24/actualite/justice/demantelement-kinshasa-dun-reseau-de-falsificateurs-des-permis-de> [consulté le 13/04/2026]

Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2025*, 10/02/2026, <https://www.transparency.org/en/cpi/2025> [consulté le 31/03/2026]

United States Department of State (USDOS), *2023 Country Reports on Human Rights Practices: Democratic Republic of the Congo*, 23/04/2024, <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/democratic-republic-of-the-congo/> [consulté le 02/04/2026]

United States Department of State (USDOS), *2024 Country Reports on Human Rights Practices: Democratic Republic of the Congo*, 12/08/2025, <https://www.state.gov/reports/2024-country-reports-on-human-rights-practices/democratic-republic-of-the-congo/> [consulté le 03/04/2026]

United States Department of State (USDOS), *2025 Trafficking in Persons Report: Democratic Republic of the Congo*, 29/09/2025, <https://www.ecoi.net/en/document/2130557.html> [consulté le 03/04/2026]